



Canadian Construction
Association
Association canadienne
de la construction

L'honorable Dominic LeBlanc
Bureau du Conseil privé (Grands projets)
85, rue Sparks
Salle 1000
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

Objet : Association canadienne de la construction - Soumission liée à Réaliser des grands projets au Canada - Réformes aux règlements pour les grands projets

Soumis par courriel : engagement@pco-bcp.gc.ca

Monsieur le Ministre,

Le Bureau des grands projets (BGP) a été créé pour réagir à l'évolution rapide du climat géopolitique et économique. Pour que le Canada devienne compétitif sur la scène mondiale, il doit favoriser un environnement commercial qui attire les investissements dans des projets de grande envergure. Le secteur de la construction fait depuis longtemps la promotion de pratiques exemplaires modernisées et efficaces. Or, la réalisation de grands projets, qu'il s'agisse de la construction d'une nation ou autre, reste entravée par la complexité bureaucratique et la lourdeur de la documentation, ce qui freine la capacité du secteur à construire rapidement et à grande échelle.

L'industrie est heureuse de participer à cette importante consultation sur le thème « Réaliser des grands projets au Canada ». En tant que porte-parole national de l'industrie de la construction, l'Association canadienne de la construction (ACC) représente 18 000 entreprises membres grâce à une structure intégrée composée de 57 associations partenaires locales et provinciales. Notre secteur emploie 1,6 million de personnes, contribuant environ 162 G\$ par an à l'économie, ce qui représente 7,5 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada.

Le secteur de la construction salue l'attention et la consultation du gouvernement concernant les moyens de réduire les formalités administratives et de simplifier les processus afin d'accélérer la construction des grands projets. Bien que nous reconnaissons l'urgence de réaliser de grands projets et que nous soyons prêts à le faire, l'objectif et la stratégie à long terme devraient être la prévisibilité réglementaire plutôt que de mettre l'accent sur des projets ponctuels spécifiques.

Vous trouverez dans le présent document nos commentaires structurés en fonction des propositions clés présentées dans le document de travail.

Examiner et prendre des décisions au niveau fédéral dans un délai maximum d'un an

Le secteur de la construction soutient la proposition visant à garantir que « les études d'impact fédérales et les examens de permis se déroulent en même temps et non l'un après l'autre », en particulier l'engagement du gouvernement à ce que le délai d'examen et de décision ne dépasse pas un an. Cette approche permet de simplifier les évaluations et de réduire la charge documentaire des entrepreneurs. De plus, le traitement simultané dans le cadre de ce modèle de décision unique signifie que les entrepreneurs ne seront plus encombrés par des

approbations progressives, permettant de planifier et de coordonner les projets plus efficacement et proactivement.

En général, l'ACC encourage le gouvernement à normaliser les processus simplifiés, plutôt qu'à les traiter comme des exceptions. L'approche actuelle du Canada en matière d'infrastructures reste fragmentée, avec des cadres réglementaires et de gouvernance souvent conçus en fonction de projets individuels plutôt que d'objectifs de prestation à long terme. Bien que l'approche proposée soit une étape positive, continuer à introduire des exemptions isolées pourrait perpétuer le même schéma fondamental : une dépendance excessive à l'égard d'exemptions ponctuelles sans réforme réglementaire structurelle, ce qui continue à entraîner la construction et l'économie dans des cycles d'expansion et de ralentissement insoutenables.

Définir des zones économiques au moyen d'évaluations d'impact régionales

La proposition de créer des zones économiques spéciales fédérales afin d'éliminer les doubles examens de projets grâce à des procédures d'autorisation simplifiées est une approche constructive qui peut contribuer à réduire les risques pour les investisseurs. Nous constatons également que le gouvernement reconnaît qu'une coordination entre les gouvernements provinciaux sera nécessaire pour accélérer les projets relevant des deux juridictions. Dans ce contexte, il faut clarifier davantage comment cela serait mis en œuvre à tous les paliers de gouvernement, en particulier lorsqu'il s'agit de composer avec des chevauchements inter-juridictionnels (ou de les résoudre) ou d'aborder les conséquences régionales des évaluations d'impact cumulatif.

S'assurer que les projets sont techniquement et économiquement réalisables

L'une des principales propositions du gouvernement visant à simplifier les processus pour améliorer l'efficacité de l'environnement réglementaire est de « s'assurer que les exigences du projet sont techniquement et économiquement réalisables, afin d'éviter de gonfler les coûts de construction et le temps nécessaire à la construction d'un projet ». L'ACC souhaiterait obtenir davantage de détails sur la mise en œuvre concrète envisagée pour cette proposition.

Nous avons été de fervents partisans de la modernisation de la passation des marchés, qui constitue un levier essentiel pour garantir la faisabilité technique et financière des projets. Les pratiques de longue date, comme l'attribution de marchés au plus bas prix ou la mise en place de partenariats public-privé (PPP), renforce l'inefficacité et décourage l'innovation. Pour y remédier, le gouvernement devrait adopter une approche collaborative et agile des marchés publics pour aligner les incitatifs et accélérer la réalisation des grands projets.

La faisabilité économique doit également être envisagée dans le contexte des restrictions en matière de marchés publics. Par exemple, bien que l'ACC reconnaisse l'importance de soutenir les industries nationales par l'entremise de politiques *Achetez canadien*, le Canada ne produit pas actuellement tous les matériaux requis pour les grands projets de construction. Par conséquent, ces politiques protectionnistes en matière de marchés publics et leur extension aux marchés publics provinciaux entraînent des conséquences inattendues, notamment une augmentation des coûts, des charges supplémentaires en matière de conformité et des risques accrus pour les entrepreneurs. Cette bureaucratie auto-imposée peut perturber la prévisibilité des calendriers et des budgets, sapant ainsi les intentions du gouvernement d'accélérer la réalisation des projets.



Permettre le démarrage rapide des activités de construction

L'ACC soutient la proposition d'autoriser les premières activités de construction avant l'adoption d'une décision sur les incidences, à condition que tous les permis nécessaires aient été approuvés. Elle reconnaît que la nature discontinue des approbations et des permis peut considérablement retarder la réalisation des projets. Cependant, il est tout aussi important d'être attentif aux goulets d'étranglement qui empêchent la construction d'avancer, malgré les autorisations accordées, tels que les retards dans les raccordements ou les localisations des services publics.

Dans le même ordre d'idées, l'ACC a déjà fait part de ses préoccupations concernant la procédure d'habilitation de sécurité dans le cadre des marchés publics fédéraux de la construction. Le système actuel n'est pas conforme à l'engagement du gouvernement d'accélérer les grands projets et de réduire les formalités administratives. Les changements des première et deuxième phases ont effectivement lié l'obtention des habilitations de sécurité aux délais de passation des marchés plutôt qu'à l'état de préparation du marché, de sorte que pour les entrepreneurs, la mobilisation des effectifs et l'obtention d'habilitations avancées pour les employés sont devenues plus difficiles. La restriction selon laquelle les habilitations de sécurité sont délivrées après l'attribution du projet reste un goulet d'étranglement persistant qui compromet directement la capacité de l'industrie à construire rapidement et à grande échelle, mettant en péril la tranche des grands projets. Alors que le gouvernement étudie les changements réglementaires et législatifs visant à accélérer la réalisation des projets, cet effort devrait également reconnaître la nature unique des marchés publics de construction et justifier une réévaluation de la procédure d'habilitation de sécurité afin de faciliter une exécution plus efficace des projets.

Stratégie nationale des infrastructures

L'industrie de la construction est consciente de la volatilité géopolitique à laquelle le Canada fait face; cependant, l'absence d'une stratégie nationale en matière d'infrastructures reste une lacune importante dans la planification cohérente des infrastructures à long terme. Bien que le BGP se soit désigné comme un bureau temporaire chargé de simplifier et d'examiner les projets dans un délai d'un à deux ans, la structure par tranches renforce le modèle actuel d'investissement dans les infrastructures au cas par cas. Alors que l'industrie est fière de mettre en œuvre ce programme de construction ambitieux, il serait négligent de ne pas noter que la dépendance à l'égard des projets ponctuels, bien qu'économiquement pratique, nuit à la coordination, à la continuité et à l'intégration de l'ensemble du système avec d'autres initiatives d'infrastructure, diminuant en fin de compte la valeur totale de l'investissement du gouvernement.

Conclusion

Au nom de l'ACC et de ses membres, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de participer à cette consultation sur le thème « Réaliser des grands projets au Canada - Réformes aux règlements pour les grands projets ». Le secteur de la construction est clair : la réalisation de grands projets nécessite un processus plus simple et mieux coordonné. Elle doit créer un environnement commercial transparent et équitable, fondé sur la prévisibilité de la réglementation et des délais, plutôt que sur des exemptions ponctuelles par projet. Grâce à la mise en place d'une stratégie et d'un cadre à long terme, les avantages économiques de cette tranche de grands projets peuvent être maintenus et amplifiés, apportant ainsi une valeur durable aux générations futures.



Canadian Construction
Association
Association canadienne
de la construction

Nous nous ferions un plaisir de vous rencontrer, vous et votre équipe, à un moment qui nous conviendra mutuellement, afin de discuter du contenu de la présente soumission.

D'ici là, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rodrigue Gilbert
Président, Association canadienne de la construction